Principales évolutions du logiciel

Fiche version 6.2 – Octobre 2026

Sommaire

Nouveau MOTEUR DE FUSION / optimisation des temps de fusion des documents 2
Nouvelle fonction de Tamponnage des pièces 2
MISE A JOUR DES INFORMATIONS DES EXERCICES versus les évolutions 2026 4
MISE A JOUR MASSIVE DE LA BIBLE 4
Maquettes Tableaux résumés du Bilan et Compte de résultat dans le Rapports de gestion (SX AP BIL 1 EX, 2 EX et SX CR EX1 et EX2) : 4
Maquette Demande d'occultation des informations relatives au domicile de certaines personnes physiques (SX XX AP CONFID AD) : 4
Maquettes formulaires ANAYS IFU 2561.pdf et ANAYS IFU 2777.pdf : 5
Maquettes PV AG pour toutes formes de sociétés: dividendes versés aux TNS 5
IR PME - Maquettes de la Lettre d'accompagnement et de l'attestation de souscription en numeraire au capital d'une société non côtée : 5
Maquettes faisant appel aux Seuils de Commissariat aux comptes : 5
Maquette Statuts des SASU: 5
Formalités : CFE, formulaires M0/M2/M3/M4… 5
Information du CSE : articles L.2323-62 / L.2323-67 abrogés 6
Perte de la moitié du capital : articles L.223-42 (SARL) / L.225-248 (SA) / Décret n°2023-657 du 25 juillet 2023 6
TUP et clôture de liquidation amiable : Décret n°2024-751 du 7 juillet 2024 - Transmission universelle du patrimoine 6
SARL dépassant 100 associés : article L.223-3 7
A FAIRE SUR VOS BASES MANUELLEMENT: 7
Revue des clauses de pénalités en cas de retard de paiement dans le pied des factures: . 7
Mise à jour des taux d'intérêt légaux pour particuliers et professionnels le cas échéant... 7

Nouveau MOTEUR DE FUSION / optimisation des temps de fusion des documents

Afin de réduire considérablement les temps de génération des documents, nous avons implémenté un nouveau moteur de fusion utilisant une technologie différente. Nous avons également optimisé le code afin de gagner en temps de traitement.

Cela concerne l'ensemble des documents de la bible Anays.

Ce mode n'est pas activé par défaut, il est paramétrable pour chaque utilisateur :

Menu Outils > Fiche Utilisateur > onglet Préférences

Dans fonctionnement du logiciel il faut cocher Fusion Accélérée

Validez par OK

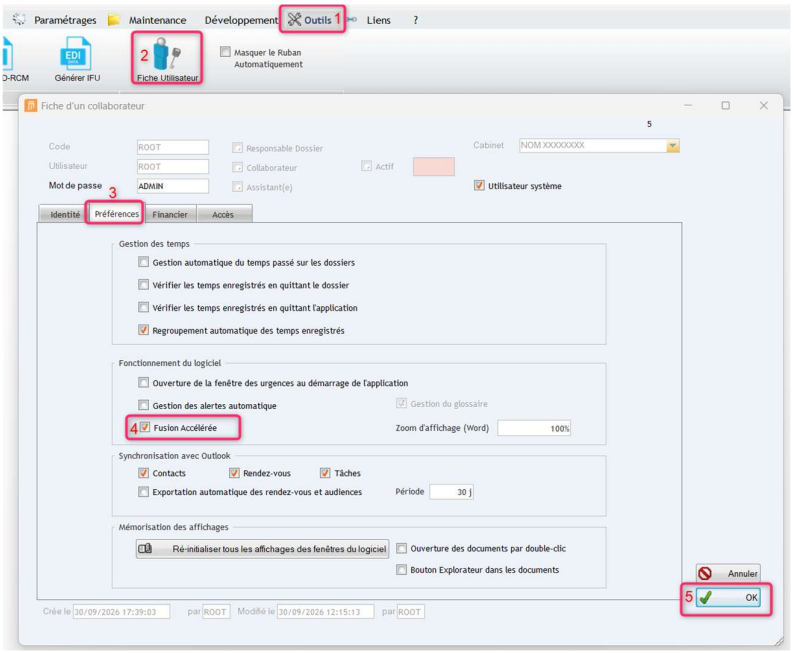

Nouvelle fonction de Tamponnage des pièces

Dans l'onglet document d'un dossier ajout d'un bouton Tamponner.
il faut sélection un ou plusieurs documents PDF dans la liste des documents et cliquer sur Tamponner.

1 : Numéro de la première pièce Tamponnée
2 : Vous pouvez renommer le nom de chaque pièce et changer l'ordre éventuellement en faidant glisser les lignes dans le tableau

3 : Applique le préfixe sélectionner au nom des pièces

4 : choisissez votre tampon (au premier lancement cliquer sur le bouton Tampon pour créer vos tampons

5 : cliquez sur un carré pour choisir l'emplacement du tampon dans la page (ce choix s'applique au document sélectionné et à tous les documents su vous choisissez le bouton Tamponner toutes les pièces)

6 : cliquez sur la coche tamponnée pour tamponner la pièce sélectionnée

7 : lorsque vous validez, vous retrouvez dans la liste des documents les documents tamponnés

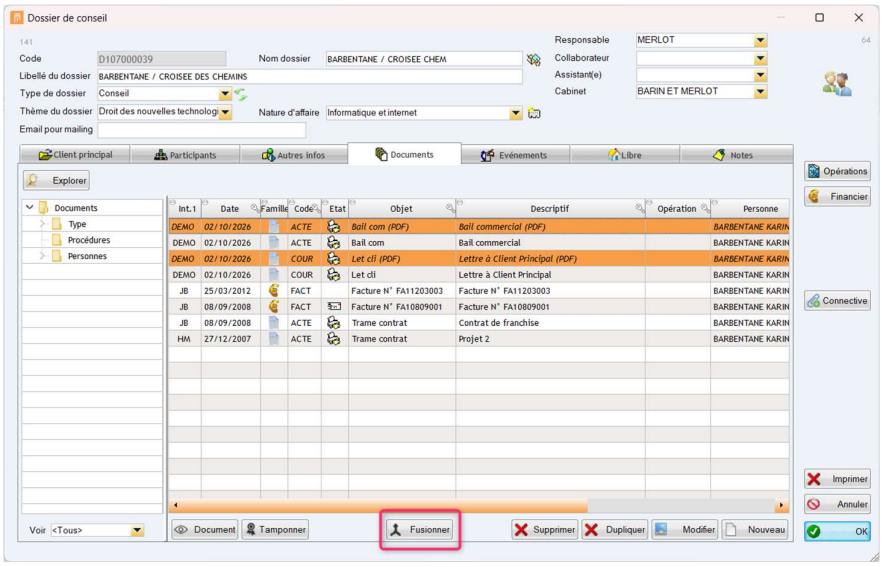

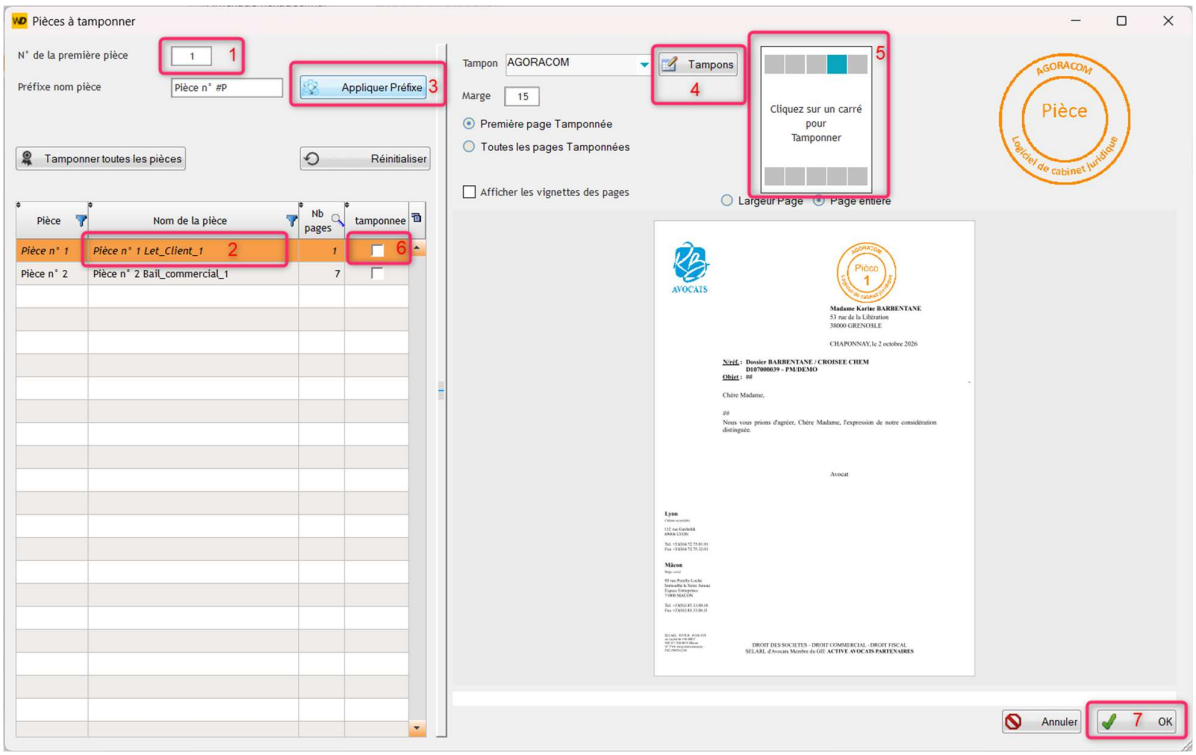

Cas particulier : si vous tamponner un seul document, vous devez choisir le nom du document généré et vous pouvez cliquer à chaque première page d'une pièce, elle prendra alors le numéro de pièce suivant. Dans la liste des pièces vous verrez chaque pièce avec ses numéros de page.

Paramétrage du tampon :

ci-dessous un exemple de paramétrage d'un tampon.

Vous pouvez choisir la forme la couleur la police des textes, la taille et la position de chaque élément

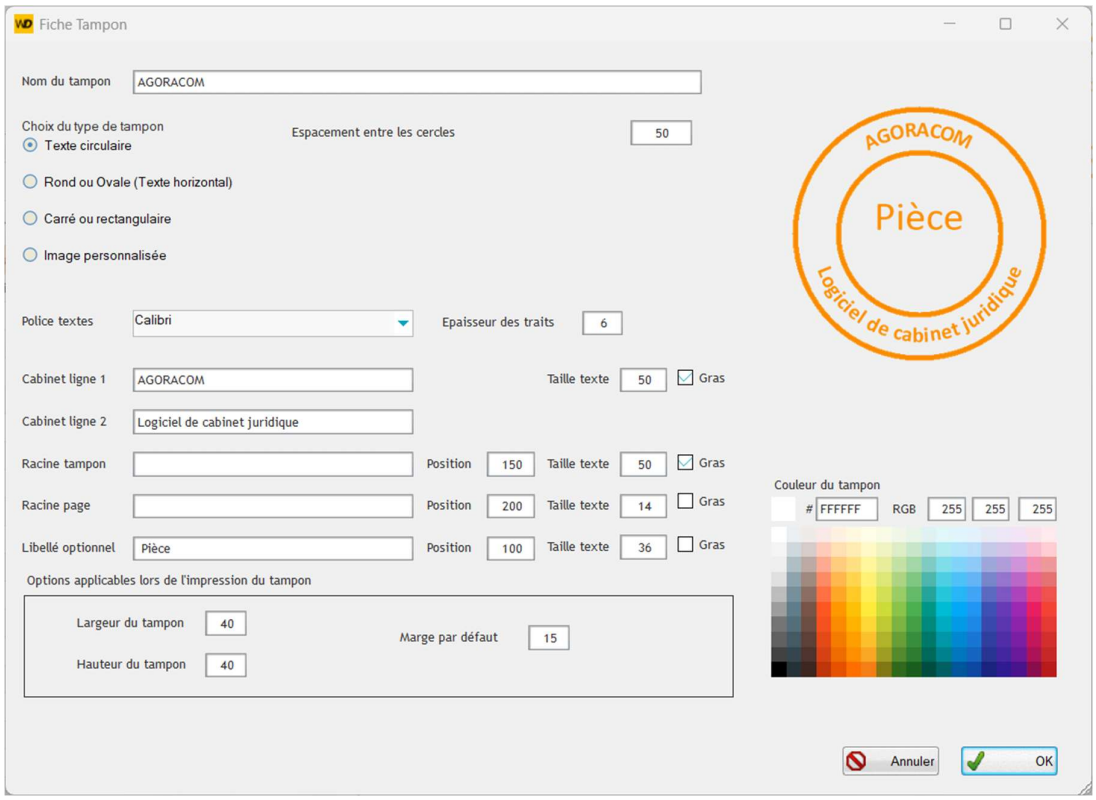

MISE A JOUR DES INFORMATIONS DES EXERCICES versus les évolutions 2026

Compte de résultat et bilan:

Mise à jour des infos exercices suite aux évolutions de janvier 2026 (formulaires 2050, 2051, 2052, 2053, 2058C, 2033B2, 2050SD, 2051SD, 2052SD, 2053SD)

Ajout/suppression d'items, modifications de libellés...

Mise à jour induite des tableaux du Bilan et Compte de résultat dans les rapports de gestion.

MISE A JOUR MASSIVE DE LA BIBLE

Maquettes Tableaux résumés du Bilan et Compte de résultat dans le Rapports de gestion (SX AP BIL 1 EX, 2 EX et SX CR EX1 et EX2) :

Mise à jour des tableaux Bilan et Compte de résultat intégrés dans les **rapports de gestion** pour toutes formes de société. Lié à la mise à jour des informations d'exercices 2026 cité ci-dessus.

Maquette Demande d'occultation des informations relatives au domicile de certaines personnes physiques (SX XX AP CONFID AD) :

Correction d'un bug lors de la fusion des noms/prénoms de la liste des personnes demandant la confidentialité de l'adresse de leur domicile au RNE + ajout d'une case à cocher cliquable.

Maquettes formulaires ANAYS IFU 2561.pdf et ANAYS IFU 2777.pdf :

Ajout d'une compatibilité avec les outils divers de génération de .pdf tels qu'ACROBAT, SUMATRA, CHROME, FREFRE.

Maquettes PV AG pour toutes formes de sociétés: dividendes versés aux TNS

Ajout de la référence aux articles du Code de la sécurité sociale relatif aux dividendes perçus par les associés/gérants relevant du régime des travailleurs indépendants:

- non agricoles (SSI) : textes de référence L.131-6 et L.136-3 du CSS

- relevant du régime agricole (MSA) : texte de référence L.731-14, 4° du CRPM et L.136-3 du CSS

IR PME - Maquettes de la Lettre d'accompagnement et de l'attestation de souscription en numeraire au capital d'une société non côtée :

Simplification de la lettre d'accompagnement avec une suppression de la citation complète de l'article 199 terdecies-0 A. Prise en compte des évolutions du 21 février 2026 de l'article quand aux conditions à remplir. Suppression des taux qui peuvent être remis en cause fréquemment et renvoie aux articles applicables.

Modification du titre de l'attestation, remplacement de "REDUCTION D'IMPOT POUR SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE AU CAPITAL D'UNE SOCIETE NON COTEE" par "ATTESTATION DE SOUSCRIPTION EN NUMÉRAIRE AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ NON COTÉE"

Maquettes faisant appel aux Seuils de Commissariat aux comptes :

Prise en compte de l' article D.221-5 (seuils CAC 5 M€ / 10 M€ / 50) | Décret n°2024-152 du 28 février 2024

9 maquettes ont été modifiées (questionnaires d'approbation des comptes, le rapport de gouvernance pour les SA…)

Maquette Statuts des SASU:

Clarification du châpitre lié à la cession d'actions pour une SASU en cas de pluralité d'actionnaires.

Formalités : CFE, formulaires M0/M2/M3/M4…

Depuis le 1er janvier 2023, les formalités de création, modification et cessation d'activité sont réalisées en ligne sur le guichet unique des formalités des entreprises. Les anciens CFE ont été supprimés comme canal normal de dépôt. Les formulaires papier historiques ne subsistent que dans des cas exceptionnels et ne doivent plus structurer le parcours standard dans Anays.

Les modifications touchent 62 maquettes.

Les références aux CFE ont été remplacées par le Guichet unique.

La référence au répertoire des métiers a été supprimée.

La référence au RCS complète désormais la référence au RNE.

Adaptation des questionnaires mentionnant le CFE et suppression des questions sur le choix du formulaire Mx à réaliser y compris pour le nombre de personnes à immatriculer…

Les maquettes des formulaires **M0/M2/M3/M4/DBE/** restent dans Anays mais ont été décrochés des documents par défaut à produire dans les opérations.

Les modèles de lettres au CFE et au greffe restent dans la bibliothèque mais ont été décrochées de la liste par défaut des opérations.

Point d'attention, au vu du nombre de modifications, il est possible que quelques mentions nous aient échappées. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques en nous indiquant le nom de la maquette concernée.

Information du CSE : articles L.2323-62 / L.2323-67 abrogés

Remplacement de Comité d'entreprise par Comité social et économique et référence aux articles L.2312.77 et L.2312.72.

Modification de 20 maquettes de convocations aux AG/CA/CD… et adaptation selon le contexte.

Perte de la moitié du capital : articles L.223-42 (SARL) / L.225-248 (SA) / Décret n°2023-657 du 25 juillet 2023

Modification de 13 maquettes afin de mieux décrire les deux échéances successives prévues aux articles précités qui ne ressortaient pas clairement dans le texte initial.

1. Constatation de la perte → décision sur la dissolution dans les 4 mois de l'approbation des comptes.

2. Si poursuite → jusqu'à la clôture du 2e exercice suivant celui de la constatation des pertes pour revenir à des capitaux propres ≥ 50 % du capital, par reconstitution ou réduction appropriée du capital.

3. Si ce n'est toujours pas fait et que le capital dépasse le seuil réglementaire → encore 2 exercices supplémentaires pour ramener le capital sous ce seuil.

Ajout de la mention : Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou bénéficiant d'un plan de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

Renvoit le plus possible aux articles de référence pour les seuils applicables et le capital minimal légal pour les SA pour éviter que les données reprises dans les statuts soient rapidement obsolètes…

Remplacement de « journal d'annonce légale » par « support habilité à recevoir des annonces légales », qui est la terminologie légale actuelle

Pour les SA: (article Dissolution)

SA/CO/SACOSTATCONTRAT.DOCx , SA/DE/SADESTATREFONTE.DOCX, SA/PAR/PERTES_RAP.DOCX

Pour les SAS SASU: (article Dissolution)

SS/CO/SSCOSTATCONTRAT.DOCX,SS/PAR/PERTES_RAP.DOCX,SS/SSCOSTATCONTRAT.DOCX,SU/AP/SUAPPVAG.DOCX, SU/CO/SUCOSTATUTS.DOCX

Pour les SARL EURL: (article Dissolution)

EU/CO/EUCOSTATUTS.DOCX,SL/CO/SLCOSTATCONTRAT.DOCX,SL/DE/SLDESTATREFONTE.DOCX,SL/PAR/PERTES_RAP.DOCX

TUP et clôture de liquidation amiable : Décret n°2024-751 du 7 juillet 2024 - Transmission universelle du patrimoine

Refonte des formalités TUP pour viser le BODACC et le guichet unique dans tous les documents liés à la publicité pour les opérations de dissolution et rapport de liquidation.

Maquettes concernées (8) : SA/PAR/DISS_PUB.DOCX ; SA/PAR/LIQ_RAP.DOCX ; SC/PAR/DISS_PUB.DOCX ; SC/PAR/LIQ_RAP.DOCX ; SL/PAR/DISS_PUB.DOCX ; SL/PAR/LIQ_RAP.DOCX ; SS/PAR/DISS_PUB.DOCX ; SS/PAR/LIQ_RAP.DOCX

SARL dépassant 100 associés : article L.223-3

L'article L.223-3 prévoit un délai d'un an, et non deux ans, pour revenir à 100 associés ou moins ou transformer la société ; à défaut, la société est dissoute au terme de ce délai.

Maquettes concernées (2) : SL/DE/SLDESTATREFONTE.DOCX ; SL/CO/SLCOSTATCONTRAT.DOCX

A FAIRE SUR VOS BASES MANUELLEMENT:

Revue des clauses de pénalités en cas de retard de paiement dans le pied des factures:

Dans Paramétrages/Cabinet/financier/champ "Libellé des pieds de factures"

Texte proposé :

Tout retard de paiement donnera lieu à des intérêts calculés selon le taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal

(Art. L 441-10 du Code de Commerce)

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due

(Art. D.441-5 du Code de commerce)

La maquette XX AP DEL PAIEMENT a été mise à jour avec la référence aux articles L441-4 I/L441-4 II et L441.6/L443.1 dans les entêtes de tableau conformément au modèle de l'**annexe 4-1**

Mise à jour deu texte introductif : Informations sur les délais de paiement référence aux articles L.441-14, D.441-6 et A.441-2 du code de commerce.

Mise à jour des taux d'intérêt légaux pour particuliers et professionnels le cas échéant

